



29-31 juillet 2025 Genève (Suisse)

# Conférence mondiale des présidents de parlement



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



Nations Unies

#6WCSP

## Rapport de conférence

### *Démocratie, droits de l'homme, égalité des sexes et participation des jeunes*

Les principes de la démocratie, énoncés par l'Union interparlementaire (UIP) en 1997 dans la [Déclaration universelle sur la démocratie](#), ont été vigoureusement réaffirmés à la 137<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), en 2017. Selon ces principes, la démocratie vise à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social. En tant que forme de gouvernement, la démocratie constitue le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs. La démocratie est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même. Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques, et sans ouverture à la participation et à la contribution de jeunes et de groupes variés.

Dans sa publication de 2006, [Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques](#), l'UIP définissait un parlement démocratique comme une institution représentative, ouverte et transparente, accessible, responsable et efficace sur les plans national et international. Dans l'intervalle, les parlements ont continué à évoluer pour faire face à de nouveaux défis et de nouvelles attentes. Tout comme la démocratie elle-même, les parlements peuvent toujours s'améliorer. Ainsi, la [Déclaration sur le thème Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète](#), adoptée pendant la pandémie de COVID-19, à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, prônait des efforts de reprise respectant l'état de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme universels, à la fois inclusifs, durables et verts, et intégrant des solutions innovantes à la crise climatique. Cette déclaration encourage les parlements à continuer d'innover et à étendre l'usage des technologies numériques – un appel qui est plus pertinent que jamais au vu du développement de l'intelligence artificielle et des opportunités et menaces qui l'accompagnent.

Le présent rapport, préparé pour la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, fait le point des tendances actuelles, passe en revue les travaux menés par l'UIP et propose des pistes à suivre dans trois domaines essentiels à la mission de l'Organisation : la défense des droits de l'homme des parlementaires, la progression de l'égalité entre hommes et femmes en matière de participation politique, et la promotion de la participation des jeunes en politique.

#### **Première partie – Défendre les droits de l'homme des parlementaires**

La promotion et la protection des droits de l'homme, composantes cardinales de la mission de l'UIP, constituent aussi une pierre angulaire des sociétés démocratiques et d'une coopération internationale pacifique. En tant que représentants du peuple, les parlementaires jouent un rôle de premier plan dans la défense de ces droits ainsi que dans la promotion de l'état de droit et la responsabilisation des gouvernements.

De ce fait, la défense des droits de l'homme des parlementaires ne concerne pas uniquement la sûreté des personnes. Il s'agit aussi de protéger le fondement même de la démocratie. Lorsque des parlementaires sont arbitrairement détenus, harcelés ou privés de leurs droits pour des raisons politiques, l'institution parlementaire elle-même est atteinte et les citoyens qu'elle représente réduits au silence.

Depuis près de cinquante ans, le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) de l'UIP enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme des parlementaires et travaille en coulisse à la résolution de ces cas par le dialogue, la diplomatie et l'exercice de pressions internationales. Les résultats obtenus par ce remarquable mécanisme attestent de son importance et de son impact.

### Récents exemples de l'impact de l'UIP

À Sri Lanka, les pressions continues de l'UIP ont mené à la libération, en 2022, de deux parlementaires d'opposition, MM. Rishad Bathiudeen et Ranjan Ramanayake. Tous deux avaient été emprisonnés dans des circonstances litigieuses et leurs cas avaient fait l'objet d'interventions répétées de la part du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

En Türkiye, l'UIP plaide depuis longtemps en faveur de la libération de Mme Aysel Tuğluk, ancienne parlementaire d'opposition, dont la santé se détériorait. Après des années de recours mettant en lumière ses problèmes de santé et l'injustice de sa détention, elle a enfin été libérée en octobre 2022.

En République démocratique du Congo, l'appui de l'UIP a contribué à la libération de deux anciens parlementaires, MM. Eugène Ndongala et Frank Diongo, qui ont pu se réinvestir dans la vie publique.



Mme de Lima a été arrêtée à Manille, en février 2017 © Ted Aljibe/AFP

Aux Philippines, Mme Leila de Lima, sénatrice d'opposition, a été acquittée en juin 2024 après avoir passé plus de sept ans en prison sur la base d'accusations apparaissant largement motivées par la politique. Son cas a suscité une forte attention internationale. L'UIP a exercé des pressions continues sur les autorités, dépêché des observateurs à son procès et rendu visite à Mme de Lima en prison.

Au Zimbabwe, M. Job Sikhala, parlementaire d'opposition, a été libéré en janvier 2024, après 595 jours de détention. L'UIP avait dépêché sur place plusieurs missions d'observation du procès et entamé un dialogue suivi avec les autorités.

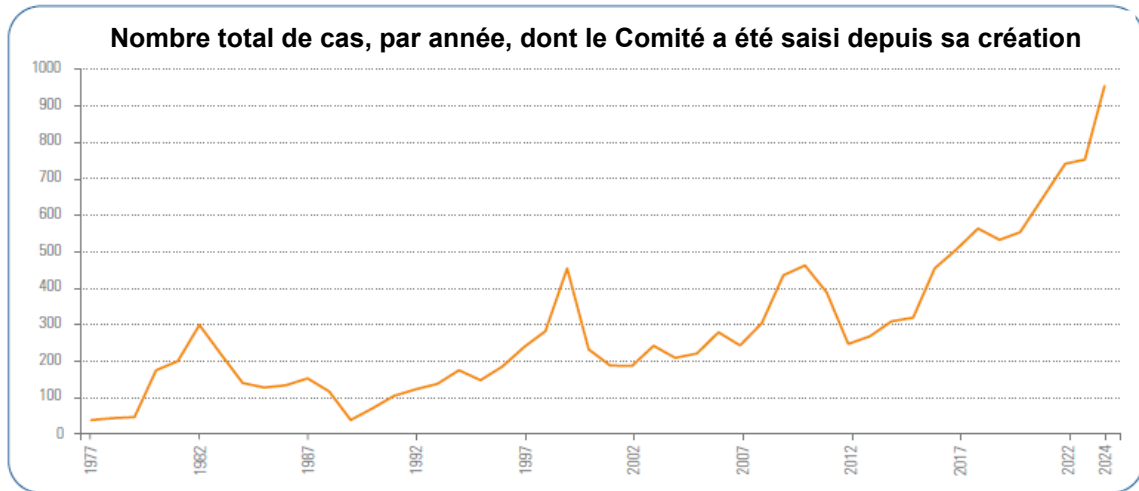
Au Sénégal, deux anciens parlementaires d'opposition, MM. Khalifa Sall et Ousmane Sonko, ont été libérés, après l'abandon de toute poursuite judiciaire à leur endroit et le rétablissement de tous leurs droits politiques. En conséquence, M. Sall a pu se porter candidat à l'élection présidentielle de mars 2024 et M. Sonko a été nommé Premier Ministre.



M. Sikhala avec M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, en 2024 ©

En Iraq, M. Ahmed Al-Alwani, ancien parlementaire, [a été libéré le 23 avril 2025](#) après plus de dix ans de détention. Son cas a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui a sans relâche appelé à sa libération. En août 2023, une délégation du Comité s'est rendue à Bagdad, pour rencontrer de hauts fonctionnaires iraquiens, M. Al-Alwani lui-même, sa famille et son équipe de juristes. Cette mission, qui a marqué un tournant, a favorisé le dialogue, la transparence et la confiance. Au cours de la visite, les membres du Comité ont également rencontré des chefs religieux et politiques, qu'ils ont appelés à s'élever contre l'éventuelle exécution de M. Al-Alwani et à œuvrer pour une juste résolution de cette affaire. Le fait qu'il ait été finalement libéré est un exemple probant de ce qu'il est possible d'obtenir par une diplomatie assidue fondée sur des principes clairs.

### Une tendance préoccupante



Le nombre des cas soumis au Comité des droits de l'homme des parlementaires a plus que triplé en dix ans, passant de 311 en 2014 à 956 en 2024. Cette spectaculaire augmentation marque une tendance préoccupante à l'échelle mondiale : il semble en effet qu'un nombre croissant de parlementaires se trouvent confrontés à des menaces, des actes de harcèlement ou de violence dans l'exercice de leurs fonctions. Les parlementaires d'opposition continuent à être ciblés de manière disproportionnée, souvent pour avoir fait usage de leur liberté d'expression.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires traite actuellement des cas qui concernent 52 pays – une augmentation de 27 % par rapport aux 41 pays concernés il y a dix ans. Les plaintes émanent de toutes les régions du monde, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un problème isolé ou régional, mais plutôt d'une menace systémique contre la démocratie parlementaire à l'échelle mondiale.

### Bonnes pratiques

Face à ces tendances préoccupantes, plusieurs parlements ont réagi par de fermes mesures de solidarité parlementaire. En 2003, le Bundestag allemand a, par exemple, lancé l'opération [Les parlementaires protègent les parlementaires](#), une initiative pionnière pour venir en aide aux parlementaires menacés dans le monde. En novembre 2024, la Chambre des députés du Luxembourg a invité le Comité à s'engager directement auprès des parlementaires, des institutions et des universités du pays pour mettre en place un dialogue fructueux et favoriser les relations intersectorielles à l'appui des parlementaires menacés.

### Pistes d'action pour les parlements

Pour tenter d'inverser l'inquiétante vague d'atteintes aux droits des parlementaires, les parlements peuvent prendre des mesures au niveau national :

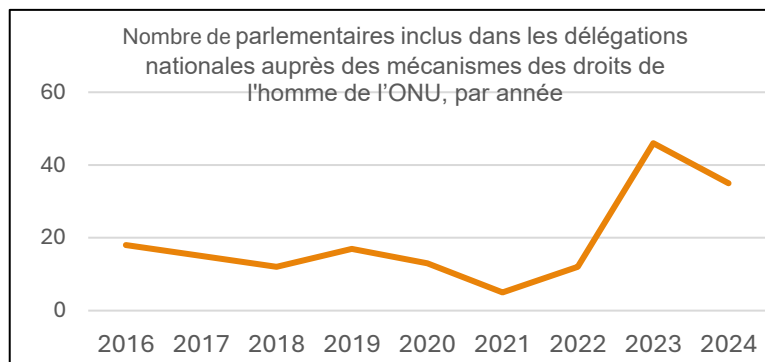
- coopérer avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires en lui fournissant les renseignements qu'il demande, en assistant aux auditions, en accueillant les délégations et en s'impliquant dans le suivi des décisions du Comité, y compris pour des cas concernant d'autres pays ;
- adopter des mesures spécifiques de sauvegarde, juridiques et procédurales, pour protéger les parlementaires (en particulier les parlementaires d'opposition ou ceux qui représentent des groupes marginalisés) contre les suspensions et pertes de mandat arbitraires, les menaces et le harcèlement ;
- veiller à ce que les parlementaires victimes d'abus bénéficient d'un appui juridique, psychologique et institutionnel ;

- exercer des pressions sur le gouvernement pour que des enquêtes approfondies soient menées en cas d'atteintes aux droits et que des comptes soient rendus ;
- intégrer une optique des droits de l'homme – aux niveaux national et mondial – dans toutes les fonctions parlementaires importantes, en utilisant l'outil d'auto-évaluation de l'UIP, [Parlements et droits humains](#), et d'autres ressources pertinentes ;
- instaurer des systèmes nationaux de supervision pour documenter et rendre compte des atteintes aux droits des parlementaires dans le monde, en soutenant les efforts de l'UIP et d'autres organisations internationales ;
- institutionnaliser [la solidarité parlementaire](#) par la mise en place de processus parlementaires spéciaux pour favoriser les réseaux transnationaux d'assistance aux parlementaires en danger.

### Engagement des parlements dans les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU

L'UIP s'attache à accroître le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme en encourageant leur engagement dans les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, notamment le Conseil des droits de l'homme (CDH) – en particulier son processus d'examen périodique universel (EPU) – et les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (organes conventionnels). L'Organisation aide les parlements à s'impliquer à toutes les étapes de l'établissement des rapports et du suivi, c'est-à-dire dans la rédaction des rapports destinés à ces mécanismes, dans les séances d'examen (quand des parlementaires sont inclus dans les délégations nationales) et dans la mise en œuvre au niveau national des recommandations du CDH et des organes conventionnels.

Au fil des années, l'UIP s'est attachée à contrôler l'inclusion de parlementaires dans les délégations nationales envoyées à Genève pour assister aux sessions de l'EPU ou des organes conventionnels. Entre 2020 et mai 2025, 123 parlementaires ont participé à ces délégations, dont 85 pour l'EPU, 46 parlementaires (dont 34 pour l'EPU) ayant participé à ces sessions au cours de la seule année 2023. Ce chiffre record atteste des efforts déployés par l'UIP et ses partenaires qui travaillent depuis longtemps à accroître l'engagement parlementaire dans les grands processus des Nations Unies. L'UIP organise aussi des ateliers de renforcement des compétences et des réunions d'information afin de donner aux parlementaires l'occasion de partager leurs bonnes pratiques et de débattre de l'importance de la participation au cycle d'établissement de rapports et de suivi.



#### Bonnes pratiques

L'Ouzbékistan inclut des parlementaires dans ses délégations nationales pour toutes les sessions de l'EPU et des organes conventionnels depuis 2020, date à laquelle le Conseil suprême a créé la Commission parlementaire sur le suivi et le respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, après un séminaire de formation organisé par l'UIP et le Haut-Commissariat sur le sujet. Cette commission tient des auditions sur tous les rapports en cours et contrôle l'avancement de la mise en œuvre, dont la supervision est assurée par des institutions des droits de l'homme rendant directement compte au parlement. Un parlementaire ouzbek é a été élu au CDH en 2024.

En 2022, après l'organisation par l'UIP d'un atelier de suivi, le Parlement du Burkina Faso a contribué à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel, y compris la révision du mandat de la Commission nationale des droits de l'homme.

Au Maroc, des parlementaires ont contribué à la préparation du rapport national pour divers organes des droits de l'homme et fait partie de la délégation nationale aux sessions du CDH et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU en 2023.

En 2024, l'Assemblée nationale arménienne a organisé une série d'ateliers auxquels ont participé les membres de sa Commission permanente sur la protection des droits de l'homme et des affaires publiques, ainsi que des représentants du gouvernement, de la société civile et d'organisations internationales. Les séances ont porté sur des sujets traités par l'EPU, comme les droits des minorités nationales, des femmes, des enfants et des personnes déplacées de force, ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. À la suite de ces ateliers, le parlement a formulé des avis sur le rapport national et tenu deux auditions thématiques sur les droits des minorités nationales et des enfants en préparation de l'EPU.

En 2025, l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine a été représentée dans la délégation nationale à la session de l'EPU à Genève. La Commission parlementaire mixte des droits de l'homme a ensuite organisé un atelier de présentation des résultats du processus, qui a également servi de cadre à un débat sur le rôle de la commission dans la réalisation des recommandations de l'EPU, l'accent étant mis sur les droits des personnes en situation de handicap.

#### Pistes d'action pour les parlements

Au vu de l'importance du processus de l'EPU et des organes conventionnels, il est essentiel que des parlementaires participent aux différents stades de fonctionnement de ces mécanismes, afin de soutenir leur mission d'amélioration du bien-être des peuples par la défense de leurs droits.

## **Deuxième partie – Faire progresser l'égalité de la participation politique des hommes et des femmes**

Sans une participation égale et entière des femmes, il ne saurait y avoir ni démocratie, ni garantie de paix, ni promotion d'un développement durable. La promotion de l'égalité hommes-femmes dans les parlements et dans la société par les travaux des parlements est une composante essentielle de la mission de l'UIP qui œuvre en faveur d'une gouvernance démocratique inclusive, représentative et efficace.

L'UIP fait autorité à l'échelle mondiale en matière de données sur les femmes dans les parlements. Au fil des années, l'Organisation a mis en place des cadres exhaustifs d'appui à la participation des femmes dans les parlements, partout dans le monde, contribuant à faire de la parité entre les sexes l'objectif ultime. C'est un engagement qui figure dans des documents clés, tels que la [Déclaration de Kigali](#), adoptée lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, en octobre 2022, ainsi que le plan d'action pour la parité au parlement adopté sous le titre [Du Mexique au reste du monde : mobilisons-nous en faveur de la parité !](#) lors de la [Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP](#) de mars 2025.

L'UIP a également effectué des études et publié des guides pour sensibiliser les parlements aux questions de genre et bannir sexisme, harcèlement et violence des parlements, contribuant ainsi à orienter la perception mondiale et l'action dans ces domaines. Par le biais de son [Forum des femmes parlementaires](#), créé en 1985, l'UIP a montré la voie en matière de correction des déséquilibres de genre dans la représentation politique au parlement et travaille à procurer aux femmes, dans toute leur diversité, une représentation égale en politique.

Des instruments mondiaux, tels que la [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#), la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDEF) et la [recommandation générale n° 40 du Comité CEDEF sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision](#), constituent une base solide et cohérente de progression de la participation politique des femmes. Ces instruments soulignent collectivement l'urgence de la suppression des barrières structurelles, guident et renforcent les efforts des institutions qui, comme l'UIP, œuvrent en faveur de démocraties plus inclusives, plus représentatives et plus respectueuses de la parité entre les sexes, dans lesquelles cette parité se manifeste aussi bien en chiffres qu'en influence, et donne lieu à une véritable culture.

## La participation des femmes au parlement

Le rapport de l'UIP, [Les femmes au parlement : 1995–2025](#), publié en mars 2025, montre que, 30 ans après la [quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#), tenue à Beijing (Chine), en 1995, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a plus que doublé et est passée de 11,3 à 27,2 %. Les récentes tendances indiquent néanmoins que la progression stagne. En 2024, malgré le renouvellement de 73 chambres dans le monde, la représentation des femmes au parlement n'a progressé que de 0,3 point de pourcentage, affichant ainsi son plus faible taux d'augmentation depuis 2017. À ce rythme, il faudrait plus de 60 ans pour atteindre la parité.

En 2025, six pays – Andorre, Cuba, Émirats arabes unis Nicaragua, Mexique et Rwanda – ont atteint ou dépassé la parité entre les sexes dans leur chambre unique ou basse. Les quotas par sexe ont joué un rôle crucial dans ces avancées. En 2024, dans les pays dotés de quotas législatifs, des femmes élues ou nommées occupaient 31,2 % des sièges parlementaires, soit près du double de la moyenne (16,8 %) affichée par les pays qui n'avaient pas pris ce type de mesures. Les systèmes électoraux qui favorisent la représentation proportionnelle et les politiques volontaristes des partis politiques ont aussi fait progresser la représentation des femmes.

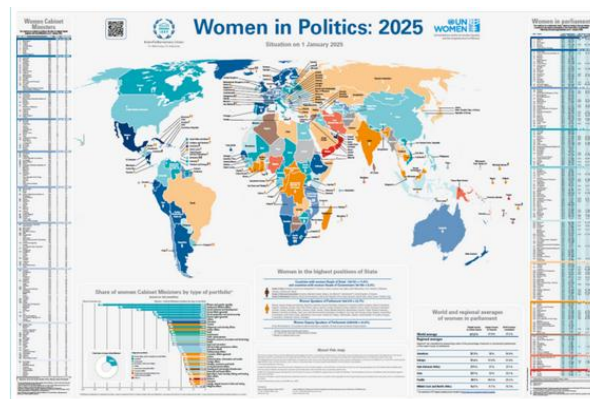
Malgré ces tendances positives, d'importants obstacles subsistent. Des règles néfastes continuent, par exemple, d'instiller l'idée que les femmes n'ont rien à faire en politique, tandis qu'elles sont la cible de violences politiques endémiques, notamment pendant les campagnes électorales où elles font l'objet de harcèlements et d'exactions. Il est essentiel de s'attaquer à ces obstacles pour maintenir le rythme de progression et faire en sorte que les avancées vers la parité de la représentation politique se poursuivent sans interruption.

## Les femmes et le leadership politique

Les femmes continuent d'accuser une sous-représentation significative aux postes dirigeants des parlements.

En janvier 2025, 23,7 % des présidences de chambre étaient occupées par des femmes, soit un léger recul par rapport à janvier 2024 (23,8 %). Sur une plus longue période, la tendance est néanmoins positive : en 1995, les femmes n'occupaient en effet que 10,5 % des présidences.

De même, la progression du nombre de femmes occupant des postes exécutifs et ministériels reste irrégulière. La version 2025 de la carte [Les femmes en politique](#), publiée conjointement par l'UIP et ONU Femmes, met en évidence une légère augmentation du nombre de femmes à la tête d'un État ou d'un gouvernement par rapport à 2024. La proportion de femmes ministres a, cependant, chuté de 23,3 à 22,9 % sur la même période, tandis que neuf pays seulement atteignaient ou dépassaient la parité pour les postes ministériels, contre 15 en 2024.



## La violence à l'encontre des femmes en politique

La plupart des femmes parlementaires interrogées dans le cadre de l'étude de l'UIP [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements](#) ont déclaré être confrontées à des harcèlements chroniques – principalement sous la forme d'attaques verbales et psychologiques – dans l'exercice de leurs fonctions. Les chiffres sont éloquentes : 80 à 85 % des femmes parlementaires d'Europe et d'Afrique ont déclaré avoir été victimes de harcèlement psychologique, tandis que 60 % des sondées de la région Asie-Pacifique se sont plaintes d'insultes en ligne.

Ces chiffres attestent on ne peut plus clairement de l'ampleur et de la gravité du problème. Certains groupes de femmes parlementaires sont particulièrement visés par des violences psychologiques et sexuelles : c'est le cas des jeunes femmes, des femmes célibataires ou de celles qui appartiennent à des groupes minoritaires, une situation qui souligne l'urgent besoin d'une réponse intersectionnelle. Au vu du caractère général et persistant de ces constatations, il apparaît que les violences à l'encontre des femmes en politique constituent un obstacle systémique d'ampleur mondiale qui empêche la participation pleine et égale des femmes à la vie politique.

#### Pour aller de l'avant

Sous le titre [Atteindre l'égalité des sexes. action par action](#), l'UIP a lancé en 2025 une campagne emblématique que tous les présidents de parlements et tous les parlementaires sont invités à mettre en œuvre. Cette campagne promeut 10 actions pour atteindre l'égalité des sexes au parlement :

#### **Pour atteindre la parité au parlement et en politique**

1. Promulguer des lois sur la parité afin de garantir une représentation égale dans les élections et les rôles en politique.
2. Éliminer la violence à l'égard des femmes au sein du parlement et en politique par le biais d'une législation sur la violence en ligne et hors ligne et de politiques internes au parlement.
3. Inclure les femmes dans toute leur diversité par le biais de quotas électoraux et de processus de sélection équitables et inclusifs.

#### **Pour rendre les parlements sensibles au genre**

4. Évaluer la sensibilité au genre du parlement à l'aide de l'outil d'évaluation de l'UIP.
5. Assurer l'égalité des rôles de direction pour les femmes et les hommes au sein du parlement par le biais de quotas, de la codirection et de la rotation.
6. Encourager une culture de sensibilité au genre au parlement en mettant en œuvre des politiques d'égalité, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et de lutte contre la discrimination, le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes.

#### **Pour créer un monde exempt de discriminations et de violences fondées sur le sexe**

7. Réviser et éliminer les lois discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles.
8. Prévenir et réprimer la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à une législation solide et complète.
9. Assurer le suivi de la législation et contrôler les budgets pour soutenir l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre.

Et...

10. Dénoncer les inégalités et les violences fondées sur le genre à chaque fois qu'elles se manifestent !

### **Troisième partie – Encourager la participation des jeunes à la vie politique**

#### **État des lieux et réponse de l'UIP**

Un processus de prise de décision réactif, inclusif et représentatif passe nécessairement par la participation pleine et efficace de toutes et de tous, y compris des jeunes – la contribution de ces derniers est en effet particulièrement précieuse pour réussir à relever les graves défis auxquels sont confrontés les citoyens de tous âges tels que les changements climatiques, les conflits ou les nouvelles technologies.

Tandis qu'elles constituent environ la moitié de la population mondiale, les personnes de moins de 30 ans détiennent 2,8 % seulement des sièges parlementaires à l'échelle mondiale, et 39 % des parlements n'ont aucun membre de cette classe d'âge. De nombreux obstacles empêchent les

jeunes, hommes et femmes, de poser leur candidature à une fonction électorale ou de s'engager dans une action politique. Les obstacles légaux jouent un rôle de premier plan : l'âge minimum pour se porter candidat à un siège parlementaire est supérieur à l'âge du vote pour 70 % des chambres parlementaires. Il y a d'autres freins à la participation des jeunes à la politique, notamment des obstacles financiers, des normes sociales néfastes et des problèmes d'accès circonstanciels.

La résolution de 2010 sur [La participation des jeunes au processus démocratique](#), adoptée à la 122<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tenue à Bangkok (Thaïlande), appelait les parlements à prendre des dispositions législatives et des mesures politiques exhaustives pour favoriser la participation des jeunes à la politique. Le [Forum des jeunes parlementaires](#) a été créé en 2013 comme un espace de rencontre visant à promouvoir la participation des jeunes à l'UIP et dans la politique mondiale<sup>1</sup>.

Le [programme pour la participation des jeunes](#) est une autre initiative notable de l'UIP. Dans ce cadre, l'Organisation publie des données faisant autorité sur la participation des jeunes au parlement, propose aux parlements un appui technique pour favoriser l'engagement des jeunes et autonomiser les jeunes parlementaires, et fournit des conseils de politique sur des questions qui sont importantes pour les jeunes. L'UIP organise aussi chaque année la [Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP](#).

### Récentes priorités

À la suite de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, les jeunes parlementaires ont souhaité mettre l'accent sur l'autonomisation des jeunes dans le domaine de l'action climatique et dans celui de la paix et de la sécurité.

En 2022, la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), avait pour thème principal *Les jeunes parlementaires se mobilisent pour le climat*. Les résultats de la réunion ont servi de contribution à la COP27 également tenue en Égypte un peu plus tard.

L'UIP a lancé d'autres initiatives en relation avec le climat, notamment des séances d'information dans le cadre de la série sur l'autonomisation des jeunes parlementaires ainsi que l'élaboration d'une feuille de route pour l'action climatique. En 2023, lors de la COP28 de Dubaï (Émirats arabes unis), l'UIP a tenu sa toute première réunion en "zone bleue", sous le titre [Comment les femmes et les jeunes parlementaires peuvent-ils faire évoluer la gouvernance climatique ? Partenariats pour le changement](#).

Lors de la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, tenue à Genève (Suisse), en mars 2024, des membres du Forum des jeunes parlementaires se sont entretenus avec le Sous-Secrétaire général de l'ONU aux Affaires de la jeunesse à propos du rôle des jeunes parlementaires dans la promotion de la [résolution 2250 \(2015\) du Conseil de sécurité de l'ONU](#) et la facilitation du programme sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui y est lié. Les séances d'information qui ont ensuite été organisées sur ce sujet, dans le cadre de la série sur l'autonomisation, ont débouché sur la rédaction d'un document sur le rôle des jeunes parlementaires dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Par la suite, l'UIP a continué à apporter une aide de niveau national aux pays confrontés à des problèmes de sécurité.

Plus récemment, les jeunes parlementaires ont porté une attention accrue à la question de l'égalité des sexes, en phase avec le thème prioritaire de l'UIP pour 2025, ainsi qu'à l'établissement de liens avec des associations pour la jeunesse et la société civile. Dans la série sur l'autonomisation, les séances d'information organisées en 2024 et 2025 ont porté sur la promotion de l'égalité des sexes et l'élimination des violences envers les femmes. Alors qu'il célébrait son dixième anniversaire, le Forum des jeunes parlementaires a tenu sa première séance publique qui a donné lieu à un échange fécond entre jeunes parlementaires et représentants de la jeunesse. Cette initiative a mené à la création d'une série de "dialogues ouverts" de jeunes parlementaires : la première réunion, tenue en avril 2025, a porté sur la transformation des normes sociales générées à valeur négative.

---

<sup>1</sup> En octobre 2024, l'UIP a modifié ses Statuts et Règlements et l'appellation "jeunes parlementaires" fait désormais référence aux parlementaires de "moins de 40 ans" (contre 45 ans précédemment).

### Susciter l'action par la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*

En amont de la Conférence mondiale des présidents de parlement de 2021, l'UIP a lancé la campagne [Oui à plus de jeunes au parlement !](#) dont le but est d'impulser le changement par six engagements clés. En mai 2025, près de 2 400 acteurs de changement avaient adhéré à la campagne dont près d'un millier de parlementaires et plus de 75 présidents de chambre, une douzaine de chefs d'État, des institutions des Nations Unies et d'autres organisations. La campagne, qui a été lancée dans plus de 30 parlements, a donné lieu à des dizaines d'actions concrètes, comme l'adoption de quotas de jeunes, l'abaissement de l'âge de candidature à un mandat électif, la création de nouveaux forums des jeunes et l'organisation de sessions de formation visant l'autonomisation des jeunes parlementaires.



La sixième Conférence mondiale des présidents de parlement est l'occasion pour les présidents qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la campagne et de rejoindre ce mouvement en pleine progression.

**Il ne manque que 23 signatures de présidents de parlement pour atteindre la barre de la centaine ! Les présidents qui le souhaitent peuvent s'engager en signant ici : [www.ipu.org/fr/campaign/pledge-now](http://www.ipu.org/fr/campaign/pledge-now)**